



PRO-PAILLE

Organisée avec :



Public	Dates	Lieu	Durée
Professionnels de la conception et de la construction de bâtiments. Maîtres d'ouvrage et services techniques (collectivités, bailleurs, promoteurs)	Du 22/06/2026 au 26/06/2026	DIJON (21)	35 h (5 j)

5 jours pour maîtriser les règles Pro de la construction en bottes de paille.

Co-organisée avec le Cluster ROBIN'S, la formation PRO-PAILLE permet de respecter les Règles Professionnelles de construction en paille rédigées par le Réseau Français de Construction en Paille (RFCP <https://www.rfcp.fr>). Ces règles constituent le cadre officiel et normatif applicable en France. Elles définissent les règles de mise en œuvre du matériau paille en tant qu'isolant de structure et support d'enduits. La formation permet d'aborder les aspects théoriques et pratiques décrits dans les Règles Pro CP 2012.

La Pro-Paille est validée par un examen final donnant lieu à une attestation de réussite, à faire valoir auprès de votre assureur.

Précisions :

- Les journées de formation alternent présentation en salle et travail en atelier : en conséquence, merci d'apporter vos vêtements de chantier, chaussures de sécurité, EPI (masque anti-poussière, gants de manutention, protection auditive), mètre de chantier, cutter.
- Les règles professionnelles CP 2012 seront fournies aux stagiaires en début de formation.

✓ Pré-requis

Aucun

🎯 Objectif professionnel

Respecter les règles professionnelles CP 21012 caractérisant le matériau paille comme isolant de structures et support d'enduits.

🎯 Objectifs opérationnels

A l'issue de l'action de formation, les stagiaires seront capables de :

- Identifier le contexte historique et réglementaire de la construction en paille
- Identifier les propriétés et les contraintes techniques du matériau paille
- Mettre en oeuvre les techniques spécifiques de la construction paille
- Gérer les interfaces entre la paille et d'autres éléments de construction
- Identifier les règles de mise en oeuvre des enduits, plaques et parements sur un mur en paille

📅 Date limite d'inscription

08/06/2026

👤 Effectifs

6 à 12 stagiaires

📄 Format

Inter-entreprise - Présentiel

📅 Date(s), horaires & lieu(x)

Du lundi 24/11/2025 au vendredi 28/11/2025

Horaires : 9h-12h30 / 13h30-17h

Dijon (21)

Intervenants

Andréa RUTHENBERG - architecte et biologiste de l'habitat, ASCENDENSE ARCHITECTURE
Jean-Michel BIANCAMARIA - artisan polyvalent, OCTONOME

Tarif

2 000,00 €

Net de taxes - Etablissement de formation non assujéti à la TVA.
Repas offert.

Financement


Formation pouvant faire l'objet d'une prise en charge financière par l'organisme auquel est affilié votre structure (FIFPL, OPCO EP, ATLAS, AGEFICE, CONSTRUCTYS, ...).


Renseignements et inscriptions



Contact pédagogique & handicap


Service formation


 03.80.59.59.60

 formation@pole-energie-bfc.fr

Contact administratif

Clémence LACOSTE

 03.80.59.59.60

 clemence.lacoste@pole-energie-bfc.fr

Modalités et délais d'accès

Le stagiaire se pré-inscrit via le formulaire "S'inscrire" disponible sur la page de la formation.

En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique permet de :

- Analyser les besoins en formation du stagiaire
- Vérifier les prérequis le cas échéant
- Identifier, le cas échéant, la/les situation(s) de handicap et décider des adaptations nécessaires (durée, rythme, méthodes, supports pédagogiques...)

L'action de formation peut débuter aux dates et horaires indiqués, sous réserve d'un nombre de stagiaire suffisant.

Contenu de la formation

Contexte historique et réglementaire de la construction en paille

- Identifier le contexte et les définitions de la construction paille
- Identifier le contexte réglementaire et normatif français

Propriétés du matériau paille

- Identifier les caractéristiques techniques des bottes de paille
- Identifier les contraintes liées au conditionnement, au transport, à la manutention et au stockage des bottes de paille

Contraintes techniques de la construction paille

- Identifier les contraintes techniques liées à la conception d'un bâtiment
- Décrire les éléments permettant de garantir l'étanchéité à l'eau et à l'air du bâtiment

Techniques spécifiques de la construction paille

- Identifier les conditions préalables au chantier de construction paille
- Mettre en œuvre la paille dans différents contextes constructifs
- Identifier les spécificités des différents systèmes constructifs en bottes de paille

Gérer des interfaces connexes

- Gérer la connexion avec des ouvrages extérieurs à surface horizontale ou de faible pente et des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales
- Gérer la connexion avec des ouvrages de menuiserie
- Gérer l'interface avec des équipements techniques
- Gérer la fixation d'éléments ou de supports d'équipements

Cadre réglementaire de mise en œuvre des enduits sur un mur en paille

- Identifier les règles pour mettre en œuvre des enduits normalisés sur des parois en paille
- Identifier les règles pour mettre en œuvre des enduits non normalisés et/ou des enduits de terre sur des parois en paille

Cadre réglementaire des plaques et parements

- Identifier les règles de mise en œuvre des plaques ou des panneaux de parement
- Identifier les règles de mise en œuvre des bardages, des vêtements et autres revêtements extérieurs

Suivi et sanction

Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargements, co-signées par les stagiaires et le/les intervenant(s).
Sanction de la formation :

- Certificat de réalisation
- En cas de réussite au test final, attestation de réussite « Pro-Paille – Respecter les règles professionnelles CP 21012 caractérisant le matériau paille comme isolant de structures et support d'enduits »

Modalités pédagogiques

Formation inter-entreprises collective, en présentiel.

Méthodes pédagogiques : Exposés, échanges, retours d'expérience, exercices pratiques.

Modalités pratiques

Le Pôle énergie BFC met à la disposition des stagiaires :

- une salle de formation conforme pour l'accueil du public, équipée d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc.
- un atelier de mise en œuvre de la paille, équipée d'une maquette bois et des matériaux nécessaires.
- les supports de présentation, envoyés par mail en début de formation.

Les stagiaires devront être équipés de vêtements de chantier, chaussures de sécurité, EPI (masque anti-poussière, gants de manutention, protection auditive), mètre de chantier, cutter.

Modalités d'évaluation

- Test écrit « Pro-Paille – CP2012 »
- Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels à l'entrée et à la fin de la prestation
- Recueil des appréciations des stagiaires en fin de formation

Indicateurs de résultats

- Stagiaires formés depuis 2024 - 35
- Note de satisfaction globale depuis 2024 - 9,5/10

Accessibilité

Conformément à la réglementation, le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap (PSH). La procédure est la suivante :

1. Lors de la pré-inscription (formulaire en ligne), déclaration d'une situation de handicap (même temporaire) nécessitant des adaptations de la formation.
2. Entretien individuel pour échanger sur les caractéristiques du handicap et définir objectivement les besoins de la PSH.
3. Le cas échéant, implication de la structure ou des structures spécialisées en charge du suivi de la PSH et mobilisation de la Ressource Handicap Formation régionale.
4. Analyse de faisabilité du dispositif de compensation en lien avec les structures d'appui du handicap et les intervenants.
5. Accueil au sein du parcours pédagogique selon le dispositif de compensation préalablement défini ou, le cas échéant, réorientation.
6. Suivi individualisé tout au long du parcours pédagogique

Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté – Siège : Maison des énergies – 50 rue Paul Vinot – 70400 HERICOURT / Antenne Dijon : 64A rue Sully – 21000 DIJON

Tél. : 03 80 59 59 60 - www.pole-energie-bfc.fr - contact@pole-energie-bfc.fr - SIRET : 200 021 269 00028

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 27 70 00823 70

auprès du Préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Organisme de formation certifié QUALIOPI (au titre de la catégorie Actions de formation).